

Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00
n° de siret : 22740001700074

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le Recueil des Actes Administratifs RAA n° 2022-44 du 07/12/2022 a été publié ce jour sur le site Internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Il est également à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-66-84-20 *sans limitation de durée.*
- **Tous les arrêtés(*) de ce recueil ont été transmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception ou le tampon Préfecture de chaque acte.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 07-12-2022 : RAA-2022-44 – Recueil des Actes Administratifs
- 23-11-2022 : RA-2022-43 - Arrêtés
- 18-11-2022 : RCD-2022-42 – Délibérations du Conseil départemental du 07 novembre 2022
- 10-11-2022 : PVCD-2022-41 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 25 juillet 2022
- 09-11-2022 : RA-2022-40 - Arrêtés
- 26-10-2022 : RA-2022-39 - Arrêtés
- 17-10-2022 : RCP-2022-38 – Délibérations de la Commission Permanente du 10 octobre 2022
- 12-10-2022 : RA-2022-37 - Arrêtés

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 07 décembre 2022

Pour le Président du Département,
Le Directeur Assemblée,

Jean-Pierre MORET